

Retrouvez vos attestations de diplômes sur diplome.gouv.fr

Ce nouveau site vous permet d'obtenir directement des attestations numériques certifiées de vos diplômes. Il permet également à des tiers de vérifier l'authenticité d'un diplôme grâce à une clé fournie par le diplômé.

Mis en ligne le
07 janvier 2020

<https://siec.education.fr/index.php?elD=dumpFile&t=f&f=99969&token=f7f5120dba20db60156289a6f8ad171c45c3fd0>

Lancé conjointement fin 2019 par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le site diplome.gouv.fr a pour objectif de simplifier les démarches des usagers. Les attestations disponibles varient selon les académies et les années d'obtention.

En ce qui concerne les académies de Créteil, Paris et Versailles, vous pourrez y trouver les attestations suivantes :

- ▶ **Baccalauréats technologique et général:** de 1999 à 2019,
- ▶ **Baccalauréat professionnel:** de 1998 à 2019,
- ▶ **BEP:** de 2006 à 2019,
- ▶ **BTS:** de 1998 à 2019,
- ▶ **BP:** de 1998 à 2019,
- ▶ **CAP:** de 2004 à 2019,
- ▶ **CFG:** de 2018 à 2019,
- ▶ **DECF et DESCF:** de 1999 à 2007,
- ▶ **DCG:** de 2008 à 2019,
- ▶ **Diplôme national du brevet:** de 2003 à 2019,
- ▶ **DPECF:** de 1999 à 2007,
- ▶ **DSCG:** de 2008 à 2018,
- ▶ **MC4:** de 2006 à 2019,

► **MC5**: de 2003 à 2019.

Cette liste sera enrichie progressivement avec des diplômes de l'enseignement supérieur, de l'enseignement agricole, etc.

Vous devez au préalable vous créer un compte et vous connecter. Le site education.gouv.fr vous explique en vidéo comment utiliser ce nouvel outil.

Si votre diplôme ou l'année à laquelle vous l'avez obtenu ne figurent pas dans la liste, vous devez en faire la demande sur notre site, dans la rubrique des [démarches en ligne](#).